2015 - 2020

RHÔNE

Donnons un avenir à notre fleuve

6ème rencontres du réseau des acteurs des espaces naturels Rhône & Saône

« Préservation et restauration des zones humides et prairies des vallées de la Saône et du Rhône »

19 & 20 septembre 2018 - Maison Mâconnaise des Vins, Mâcon

les actes

Conservatoires d'espaces naturels

Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne

E.P.T.B Établissement public territorial du bassin saône & doubs

Contexte

Dans le cadre du Plan Rhône et Saône, plusieurs actions ont été initiées en faveur des zones humides, et notamment la création du **réseau des acteurs des espaces naturels Rhône & Saône**. Ce réseau, qui regroupe les acteurs concernés par le Rhône, la Saône et leurs espaces naturels, a pour objectifs de participer à la préservation et la restauration de ces espaces, contribuer à la cohérence des actions, faciliter le partage des informations et des savoirs-faire, favoriser le développement d'outils communs et l'appropriation du patrimoine naturel par les acteurs du territoire et le grand public. Les séminaires des rencontres du réseau sont des temps forts d'échanges, de partage d'expériences et de lien entre les gestionnaires et acteurs des espaces naturels des vallées alluviales du Rhône et de la Saône.

En 2018, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels ont organisé la 6ème édition des rencontres du réseau.

Objectifs des 6èmes rencontres

L'édition 2018 s'est articulée autour de la thématique de la **« Préservation et restauration des zones humides et prairies des vallées de la Saône et du Rhône »** et a permis de faire le point à mi-parcours du volet zones humides du Contrat de Plan Inter-régional État-Région 2015-2020.

Ces rencontres, ouvertes à **tous les acteurs des espaces naturels du territoire**, ont permis d'échanger sur la mise en œuvre d'actions et d'initiatives sur le territoire pour mieux les amplifier, les dynamiser.

Quel bilan à mi-parcours pour le volet zones humides du plan Rhône 2015-2020 ?
Quels objectifs d'ici à 2020 ?
Quels enjeux pour la préservation des prairies et milieux ouverts de ces vallées ?
Quels outils de l'aménagement du territoire ? Quelle gestion pastorale ?
Quel avenir pour ces espaces naturels et quels retours d'expériences ?

Le Plan Rhône & Saône

Projet global de développement durable pour le Rhône, la Saône et leurs vallées, le plan Rhône est au milieu de sa seconde phase de programmation (2015-2020). Sur le volet *Qualité des eaux, ressources et biodiversité*, des moyens sont alloués entre autres pour contribuer à la mise en cohérence des trames vertes et bleues par la préservation et la restauration des milieux humides.

Sur la période 2015-2020, les partenaires du Plan Rhône se sont engagés à mobiliser environ 16 M€ pour la préservation et la restauration des zones humides de l'axe.

La Saône et le Rhône en quelques chiffres !

SAÔNE

- **482** kilomètres de linéaire
- **29 950 km²** de bassin
- **473 m³/s** (Couzon-au-Mont-d'Or)
- **23 400 ha** de zones humides
- **39%** du Val de Saône est composé de prairies

SOURCE
Au pied de la falaise des monts Faucilles
- localisation : Vioménil (88)
- altitude : 405 m

CONFLUENCE
Rhône
- localisation : Lyon et La Mulatière
- altitude : 158 m

RHÔNE

- **810** kilomètres de linéaire, dont **540** en France
- **96 500 km²** de bassin
- **1 700 m³/s** (exutoire)
- **34 800 ha** de zones humides sur la vallée du Rhône
- **134 800 ha** de zones humides en Camargue

SOURCE
Glacier de la Furka en Suisse
- localisation : massif du Saint-Gothard
- altitude : 2 209 m

EXUTOIRE
Delta de Camargue
- localisation : Port-Saint-Louis-du-Rhône

1. Introduction

LE RÉSEAU D'ACTEURS ET LES OPÉRATIONS EN FAVEUR DES MILIEUX HUMIDES

Cette 6ème édition des rencontres du réseau des acteurs des espaces naturels Rhône & Saône est une des actions organisées « par et pour » ce **réseau d'acteurs** variés, composé de collectivités riveraines, associations, syndicats de rivière, EPTB, représentants d'activités socio-économiques, partenaires institutionnels et financiers, chercheurs, animateurs d'autres réseaux, bureaux d'études, etc. ...

Projet global de développement durable pour le Rhône, la Saône et leurs vallées, le Plan Rhône est au milieu de sa seconde phase de programmation (2015-2020). Sur le volet « Qualité des eaux, ressources et biodiversité », des moyens sont alloués entre autres pour la préservation et la restauration des zones humides.

Les zones humides du Rhône et de la Saône sont des milieux remarquables avec un grand potentiel écologique pour un fleuve vivant et source de bénéfices sur les territoires. La **Fédération des Conservatoires d'espaces naturels accompagne les projets et anime ce réseau à travers plusieurs outils** : journées techniques, lettres d'information, site internet, fiches de retours d'expérience, tableau de bord et cartes des projets, etc. ...

Jeanne DUPRÉ LA TOUR
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

BILAN DES ACTIONS EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES À MI-PARCOURS DU PLAN RHÔNE 2015-2020

Après un rappel du partenariat engagé dans le Plan Rhône (État et ses établissements, Comité de Bassin Rhône Méditerranée, cinq régions, CNR, EDF) et des outils financiers mobilisés (période 2014-2020 Rhône et Saône : CPIER : 555 M€ de financements et POI FEDER 33 M€), la présentation permet de zoomer sur le volet qualité de l'eau, ressource et biodiversité du Plan Rhône-Saône (125 M€ de financements) et sur une des priorités pour la période 2015-2020 **« Restaurer le fonctionnement des zones humides » (16 M€ de financements et 3,6 M€ FEDER).**

La stratégie « Zones humides » concerne l'ensemble de l'axe Rhône-Saône avec un objectif de 400ha acquis et/ou restaurés d'ici 2020 (dont 200ha au titre du POI FEDER), en ciblant les efforts sur les zones humides dégradées. Une définition des zones prioritaires a été réalisée en 2016. **Au bout de trois ans, le bilan fait apparaître 28 zones humides pour 9,4 M€ de projets dont 486 ha restaurés ou acquis depuis 2015**, l'objectif est donc dépassé, cette dynamique doit être amplifiée d'ici 2020. Six de ces dossiers ont bénéficié du POI FEDER pour 144 ha et 1,054 M€ FEDER). Ces projets sont essentiellement portés par des collectivités ou des associations, et leur répartition géographique est homogène sur le bassin.

Eve SIVADE
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Yves RONOT
Région Auvergne-Rhône-Alpes

2. Présentation de la Saône et parallèle avec le Rhône

LA SAÔNE, DE LA SOURCE À LA CONFLUENCE : PORTRAIT EN IMAGES ET ÉLÉMENTS COMPARATIFS AVEC LE RHÔNE

La Saône prend sa source à Vioménil, dans les Vosges et court ensuite sur 482 km jusqu'à sa confluence avec le Rhône, juste après Lyon. Le bassin versant de la Saône et du Doubs a une surface approchant les 30 000 km2, ce qui en fait **la plus grande rivière de France de par la superficie de son bassin**. Elle traverse ainsi six départements et trois régions françaises.

La Saône, durant ce parcours, revêt de multiples facettes comprenant des différences et des similitudes avec le Rhône. D'un point de vue morphologique, elle est composée de cinq grands tronçons. En prenant sa source à une altitude basse (400m), en traversant un ancien lac, la Saône est fortement marquée par sa pente faible voire très faible par endroit, en moyenne dix fois moins importante que celle du Rhône. Cette caractéristique majeure a inévitablement des répercussions sur sa vitesse et sur **l'ampleur de son lit majeur** y compris pour des petites crues. Caractérisés par des basses eaux estivales et des hautes hivernales, les débits de la Saône sont très hétérogènes allant de quelques m3/s à 3000 m3/s à Mâcon. Les apports hivernaux participent pour 40% au débit du Rhône en hiver. Avec une crue exceptionnelle en 1840 et des débordements réguliers pour des crues entre l'annuelle et la quinquennale, le **caractère inondable de la Saône marque une empreinte forte sur l'occupation du sol, les usages et la biodiversité de la vallée.**

La Saône, c'est aussi des aménagements, essentiellement pour la navigation et datant du 17ème siècle pour les premiers ; (17ème siècle pour les premiers) ; contrairement au Rhône, très peu d'ouvrages ont été réalisés pour l'énergie et aucun pour le stockage. Rhône et Saône ont ainsi de tout temps été des **axes forts de communication** entre les hommes, expliquant **la présence de ses aménagements et de nombreuses villes** situées sur leur cours. Des enjeux forts et de nombreux usages sont ainsi présents : agriculture, navigation, ressource en eau potable, biodiversité...

De par l'étendue de son lit majeur et la fréquence de ses crues, la Saône constitue une **mosaïque de milieux remarquables et parfois bien spécifiques** : lônes, platis, francs-bords... Les prairies liées au maintien d'une activité agricole de fauche ou de pâturage extensif sont parmi les plus grandes de France et abritent une faune et flore caractéristique. 50% de la population de Courlis cendré se reproduit au sein des prairies du val de Saône.

Le Rhône et la Saône possèdent ainsi de nombreuses spécificités mais sont soumis aux mêmes mutations économiques. Ils possèdent des enjeux forts et souvent liés, tels la préservation de la ressource et la nécessité de préserver et de restaurer les zones humides en lien avec leurs aménités, le tout dans une perspective commune d'adaptation au changement climatique.

E.P.T.B ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin saône&doubs
Franck WEINGERTNER
EPTB Saône-Doubs

3. Introduction aux tables rondes et aux débats en plénières

L'APPRÉHENSION JURIDIQUE DES PRAIRIES ALLUVIALES : ENTRE DROIT DE GESTION ET DROIT DE PROTECTION

Les milieux alluviaux sont particuliers à bien des égards. Directement dépendants des caractéristiques des fleuves dans le lit majeur desquels ils sont constitués, ils sont le fruit des crues de ce dernier. Ainsi, leur richesse en terme de biodiversité est précieuse et mérite l'attention du droit afin d'en faire un objet de protection. Ces espaces présentent différents visages selon les circonstances et il s'agit donc de **milieux multifonctionnels aux multiples aspects permettant l'expression de différentes réglementations**. Le droit doit tout d'abord définir cet objet avant d'en déterminer le régime. Milieux alluviaux ou plaines alluviales sont des expressions présentes dans la réglementation mais dont aucune définition n'est donnée par la loi. Cependant, l'alluvion est définit par le Code Civil afin de pouvoir déterminer l'étendue du droit de propriété sur un terrain bordant un cours d'eau. Ainsi, « les atterrissements qui se forment successivement et imperceptiblement aux fonds riverains d'un cours d'eau s'appelle « alluvions » (Code Civil, article 556) ». À partir de cette disposition, il est possible d'établir que **les milieux alluviaux sont des terrains connectés aux rives d'un cours d'eau, et constitués de l'alluvion résultant des crues ordinaires, et appropriés par accession.**

Une fois cet objet juridique déterminé, le droit peut s'en saisir afin de lui octroyer un régime protecteur ou, à tout le moins, d'en permettre la gestion durable. Néanmoins, ces espaces sont aussi complexes d'un point de vue juridique qu'ils ne le sont d'un point de vue écologique dans la mesure où ils sont saisis par des régimes juridiques divers. Nonobstant un régime de propriété particulier, les milieux alluviaux sont intégrés à des catégories juridiques connexes qui constituent autant d'outils à mobiliser pour assurer leur gestion. **Ils peuvent ainsi faire l'objet d'une protection réglementaire en application de la Loi sur l'eau en tant que milieux directement liés aux cours d'eau, mais également en tant que zones humides.** Dès lors, la législation sur l'eau (LEMA du 30 décembre 2006) est susceptible d'être mobilisée, notamment dans le cadre de l'**autorisation environnementale** nécessitée par la réalisation d'installations, ouvrages, travaux et activités sur les milieux aquatiques (nomenclature dite « IOTA »).

La préservation de ces milieux fragiles peut ensuite être réalisée par le biais de mesures incitatives dans le cadre de la mise en œuvre de la **politique agricole commune** (PAC) et des **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC), par exemple. Le recours à cet outil peut être encouragé par la planification de la gestion de l'eau (SDAGE, et SAGE), voire de la planification de l'urbanisme et de l'aménagement. Enfin, leur protection ou leur restauration peut être favorisée par la mobilisation d'outils contractuels, dans le cadre de **mesures de compensation ou encore des nouvelles obligations réelles environnementales** créées par la loi dite « Biodiversité » du 8 août 2016. Une autre dimension juridique des milieux alluviaux est celle qui concerne les risques, et notamment le **risque d'inondation** qui est appréhendé notamment par l'établissement de plans de prévention des risques (PPR), mais également dans le cadre de la nouvelle compétence de gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations **(GEMAPI)**, attribuée aux communes mais obligatoirement transférées aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). **Les milieux alluviaux présentent donc un visage juridique à plusieurs facettes du fait de leur complexité écologique et de leur multifonctionnalité.** Bien qu'il soit difficile de leur attribuer une définition juridique unique, ils sont l'objet de régimes multiples mais complémentaires.

Gaëtan BAILLY
Institut de Droit de l'Environnement, CNRS

APPROCHE FONCTIONNELLE DES MILIEUX ALLUVIAUX DE LA SAÔNE ET DU RHÔNE

Pour aborder le fonctionnement des milieux alluviaux de la Saône, il faut tout d'abord donner des éléments de contexte pour appréhender ce sujet. La Saône et ses abords se retrouvent dans une vaste plaine alluviale avec une pente très douce à l'échelle de l'ensemble du linéaire, comportant quelques tronçons larges (plus de 5 km localisés en Bourgogne) permettant l'expression de la **dynamique fluviale** et donc des milieux afférents. L'autre point important à mentionner est l'empreinte de l'Homme au niveau de cet espace qui est très importante, quasiment sur l'ensemble du linéaire de la Saône. **À l'échelle de la plaine alluviale, plusieurs milieux ou séries de végétation sont présents** : les prairies alluviales étant l'objet de ce séminaire, elles feront l'objet d'une description qualitative. Mais d'autres milieux sont aussi présents et permettent de parler d'une diversité de milieux alluviaux très importants. La forêt alluviale est très peu présente dans le val de Saône, les annexes hydrauliques aussi, mais elles renferment dès qu'elles existent un patrimoine naturel remarquable. D'autres milieux, dits de transition sont présents aussi (Cariçaie, Mégaphorbiaie...). Les milieux les plus pionniers sont les plus représentatifs en terme de surface, de l'ordre de 80% de la surface de la plaine alluviale de la Saône. Ils sont composés de grandes cultures, de maraichages et de prairies de pâture ou de fauche. Ces milieux pionniers sont instables et sans cesse à maintenir au stade pionnier (action de l'Homme), car sans l'action de l'Homme, la plaine de Saône serait constituée d'une vaste étendue de forêt alluviale.

Les prairies alluviales, objet de ce séminaire, peuvent être décrites en fonction de leur position topographique au sein de la plaine alluviale. Ce sont des **prairies calcaires à légèrement acides, développées sur des alluvions sableuses et argileuses, et caractérisées par une bonne richesse en substances nutritives (dues à de fortes inondations annuelles).** Elles peuvent être de trois types selon la cote topographique : à proximité immédiate de la Saône, sur le bourrelet alluvial, se développe la prairie faiblement inondable à salsifis des prés. À l'arrière de ce bourrelet, dans la dépression, on trouve des prairies inondables à séneçon aquatique avec le Colchique, le Lychnis fleur de coucou, la fritillaire pintade, l'Orchis à fleurs lâches, la Violette élevée (espèce en limite d'aire continentale) et des prairies longuement inondables à Œnanthe fistuleuse et Gratiole officinale.

Ces prairies peuvent être « primitives » c'est-à-dire possédant une structure et une composition floristique liée principalement aux facteurs du milieu : le type de sol, de sous-sol, le climat, l'alimentation en eau... Dans ce cas de figure l'expression des prairies sera celle décrite précédemment. Ces prairies primitives sont relativement rares à l'échelle de la plaine alluviale de la Saône et tendent à disparaître. D'autres formes de prairies alluviales dites « secondaires » ou « tertiaires » se retrouvent dans la plaine alluviale et sont le témoin d'une pression humaine plus importante sur la structure et la composition floristique pouvant aller jusqu'à effacer les conditions du milieu dans l'expression de la végétation.

Tout comme l'ensemble des milieux humides, **les prairies alluviales remplissent des fonctions importantes pour la préservation de la ressource en eau ainsi que pour le patrimoine naturel** (filtration et sédimentation des limons, infiltration lente et de qualité au niveau de l'échange nappe-surface, rétention quantitative et qualitative...) ; bien plus importantes que les fonctions des grandes cultures. À l'heure actuelle, la tendance des prairies alluviales, à l'échelle de la plaine alluviale, est à la baisse tant en terme de surface qu'en terme de qualité. À titre d'exemple, près de 70% des prairies alluviales de la Saône en Côte-d'Or ont disparu depuis le début des années 70. Les enjeux à venir pour les milieux alluviaux et leur fonctionnement sont dans l'avenir du lien entre agriculture et milieux alluviaux extensifs. **L'agro-écologie, l'adaptation au changement climatique, le soutien technique et financier au système agricole d'élevage sont autant de facteurs clef de réussite pour pouvoir espérer encore garder un fonctionnement utile de la plaine alluviale de la Saône.**

Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne
Samuel GOMEZ
Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne

4. TABLE RONDE 1
Réhabilitation de milieux humides par un retour à la prairie.

L'existence de grands espaces en prairies inondables est plutôt spécifique à la Saône. Dans cette première table ronde, les échanges ont porté sur la Saône.

DÉMARCHE DE RESTAURATION DE PRAIRIES INONDABLES À PARTIR DE PEUPLEURAIES À GEVIGNEY-MERCEY (70)

Dans le cadre de sa démarche conservatoire des plaines alluviales, l'EPTB Saône et Doubs a mis en œuvre un **programme de restauration et de conversion en prairie d'anciennes peupleraies** sur la commune de Gevigney-et- Mercey (70). Le projet a été initié en 2013 par l'acquisition de 15 hectares de peupleraie dépérissante localisée sur une ancienne zone humide drainée et non fonctionnelle. Cette **maitrise foncière** a été suivie par l'élaboration d'un programme de restauration destiné à l'ouverture des milieux et à leurs retours à la prairie humide.

Les **travaux de restauration**, portés par l'EPTB, ont débuté en 2013 par une coupe des peupliers puis un broyage des rémanents. Les opérations de terrassement visant à combler les drains et à aplanir le terrain ont suivi et permis la reconversion des parcelles en prairie de fauche tardive. Ces mesures ont également été accompagnées, dans certains secteurs limités géographiquement, du maintien et de la gestion de roselières et de mégaphorbiaies favorables à la reproduction d'espèces patrimoniales.

L'opération d'un montant total de 170 000 € a permis l'atteinte des objectifs fixés pour un état fonctionnel en 2016 soit environ trois ans après le démarrage des travaux. L'expérience menée par l'EPTB Saône et Doubs a également révélé les difficultés propres à un tel itinéraire de gestion, à savoir la gestion post-travaux susceptible de prolonger la durée réelle des opérations (par exemple la gestion des rémanents, les première fauches...), mais également les procédures de conventionnement avec un exploitant viable. Le retour d'expérience a également permis de souligner l'**importance de la concertation avec les acteurs locaux dans les différentes phases du projet**.

E.P.T.B ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin saône&doubs
Guillaume BLONDEL, Gérald FAYOLLE
EPTB Saône-Doubs

RETOUR À DES PRAIRIES EXPLOITABLES DE PARCELLES ABANDONNÉES À OUROUX-SUR-SAONE (71)

Le Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne a initié en 1994 une démarche de préservation et de restauration de prairies alluviales dans le Val de Saône en Saône-et-Loire. Ainsi, il a acquis un vaste complexe de prairies inondables abandonnées (déprise agricole récente) ou « sous-utilisées » sur la commune d'Ouroux-sur-Saône. Ce site couvrant une surface d'environ 110 ha présente un intérêt écologique majeur avec la présence d'**habitats prairiaux remarquables typiques des systèmes alluviaux inondables** avec la présence d'espèces à fort enjeux de conservation (Râle des genêts et Ail anguleux par exemple).

Depuis la première acquisition en 1994, le Conservatoire a mis en place un plan de gestion, comprenant le **redéploiement de l'activité agricole pour restaurer et maintenir ces prairies** qui tendaient à évoluer vers des cariçaies et des mégaphorbiaies. Le Conservatoire s'est ainsi rapproché de différents partenaires agricoles locaux pour assurer une gestion par fauche de ces prairies sur une surface de plus de 85 ha. Depuis 2010, le partenariat avec les 10 exploitants agricoles a été formalisé avec la mise en place de baux ruraux à clauses environnementales (fauche tardive au 15 juillet, absence totale de fertilisation, mise en place de bandes « refuges » non fauchées, etc.). En parallèle, les mesures agro-environnementales (MAE) liées à la politique Natura 2000 ont permis d'apporter un soutien financier aux agriculteurs pour la fauche tardive.

L'impact de la gestion par fauche tardive a pu être évalué sur la base des suivis de végétation réalisés par le CEN Bourgogne depuis une vingtaine d'années. Différentes tendances d'évolution de la végétation ont été observées : retour vers des végétations prairiales typiques des systèmes inondables sur une partie des surfaces historiquement abandonnées (cariçaie, mégaphorbiaie - environ 25 % du site, soit 45 ha) ; maintien des végétations prairiales (notamment sur les parties les moins inondables) ; développement d'espèces d'ourlets qui dominent certaines parcelles (Liseron des haies et Chiendent notamment) associée à une baisse de la diversité floristique et une modification de la structure de la végétation (tendance généralisée à plus de 50 % du site).

Pour les années à venir, il apparaît nécessaire de **diversifier et d'adapter les itinéraires de gestion par fauche** (et pâturage de regain) dans le temps et l'espace en lien avec les enjeux de conservation, les tendances évolutives de la végétation et les enjeux agro-pastoraux (qualité fourragère).

Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne
Frédéric JEANDENAND
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

PROJET DE RESTAURATION D'ESPACES DE BON FONCTIONNEMENT SUR LE VAL DE SAÔNE

La Saône et son champ d'inondation

La Saône peut faire plus de treize fois sa largeur et plus de trente fois son débit aux environs de Mâcon. La rivière est ainsi, plus qu'intimement, liée à son champ d'inondation. La taille du cours d'eau et la physionomie de sa vallée sont à l'origine de nombreux usages qui parfois, aujourd'hui, s'opposent entre eux. À titre d'exemple, la Saône, naviguée sur environ 80% de son linéaire, a vu son tirant d'eau multiplié d'un facteur six dans la zone à grand gabarit, entrainant une modification des habitats aquatiques notamment. Sur son champ d'expansion, **l'évolution des pratiques agricoles à partir des années 1970 vers l'abandon de la filière bovine extensive et le retournement des prairies, a conduit à la disparition d'environ 40% des prairies**, soit près de 20 000 ha (près de 30% du lit majeur) entre 1975 et 1990.

L'ensemble nature-environnement, activités et usages socio-économiques constitue un tout à très fort potentiel. Le bilan actuel de l'état du milieu, des dynamiques en place et des menaces ne semblent pas pouvoir, ni répondre au programme de mesures du SDAGE 2016-2021, ni conduire à l'atteinte du bon état des masses d'eau de la Saône prévu en 2027 dans ce même document.

Un projet politique à 15-20 ans pour l'axe Saône

Il faut donc imaginer un projet politique à 15-20 ans pour l'axe Saône : quelles filières économiques nouvelles ? Quels labels ? Quelle gouvernance ? Quelle communication donnant du sens ? Quelle identité se révèle et relie les acteurs du territoire? Quel slogan l'habille et en fait la promotion ?

Au plan technique « milieu aquatique », la stratégie de restauration morphologique de la Saône peut se décliner en **actions de préservation, de restauration et de gestion** : des habitats dans le lit principal de la rivière en distinguant zones naviguées et non naviguées - des zones refuges toujours en eau (bras de dérivations non navigués, annexes, bras morts, confluences) - des zones régulièrement en eau (baissières, frayères à brochets) - de l'espace de bon fonctionnement en relation au plan quantitatif (drainages, casiers, etc.), qualitatifs (occupations des sols, ressources en eau potable, filtres pour les eaux superficielles, etc.) et biologiques (biodiversité, espèces emblématiques, etc.

Olivier NADOBNY
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

TABLE RONDE 1 : questions & débat

La thématique du Râle des genêts dans les prairies du Val de Saône
Le Râle des genêts est une espèce d'oiseau emblématique des prairies du Val de Saône. Ses populations n'ont de cesse de diminuer alors que des actions sont menées en sa faveur depuis des années. Toutefois, le problème est plus vaste que le seul Val de Saône et il convient, pour comprendre sa dynamique de population, de regarder ses conditions de vie sur l'ensemble de son aire de répartition, que ce soit en période de reproduction (Europe), d'hivernage (Afrique du Sud) ou le long de ses couloirs migratoires. C'est l'ensemble des changements sur ces habitats de vie qui explique la chute de ses populations. En outre, le Râle des genêts reste une espèce parapluie, puisque ses exigences écologiques sont telles qu'il permet la préservation des prairies longuement inondables et de la faune associée. Mais le Val de Saône ne doit pas être réduit à la seule présence du Râle des genêts, surtout au regard des enjeux existants sur les prairies.

Les changements d'habitats naturels dans les milieux humides sont bien souvent le résultat de plusieurs facteurs
En effet, le constat de modification de milieux naturels est la résultante de plusieurs facteurs que sont la gestion, mais aussi les modifications hydrauliques. Si la première est visible plus facilement, la seconde nécessite l'utilisation de piézomètre sur plusieurs années.

La vision des agriculteurs sur cette gestion favorable à la biodiversité
Sur Ouroux-sur-Saône, les regards de la profession agricole sont différents. Pour certains, le fourrage issu de ces prairies fauchées tardivement est d'une grande qualité et les prairies font parties intégrantes du système d'exploitation, quand d'autres n'utilisent pas ce foin. Il en est de même avec des prairies au fourrage identique, considéré comme appétant pour un troupeau de vaches et délaissé par un autre. Ainsi, il ne peut être fait de généralités et il convient de rester au cas par cas tout en considérant le système d'exploitation dans son ensemble pour trouver l'agriculteur pour qui ces prairies seront intéressantes. Ainsi, un équilibre se forme entre agriculteurs et gestionnaires de milieux naturels.

La complexité de communication sur la biodiversité et les actions en sa faveur
La question de comment communiquer se pose toujours. Il existe de nombreux publics différents (professionnels, grand public, riverains de la Saône...) et parfois l'information ne passe pas suffisamment vers la population. Des pistes s'ouvrent pour aller vers elle :

- la mise en place de la GEMAPI pourrait être l'occasion pour les élus de faire le lien entre les riverains et les techniciens ;
- l'existence de structures spécialisées dans l'éducation à l'environnement ;
- s'appuyer sur des éléments appréciés du grand public comme la Voie Bleue ;
- développer des labellisations de type UNESCO ;
- ...

5. TABLE RONDE 2
Quel avenir pour les prairies et milieux ouverts le long des fleuves et rivières ?

Constat de la diminution des milieux ouverts pour une utilisation autre (retournement en culture, populiculture, constructions), ou fermeture du milieu naturel si pas d'entretien (et baisse de l'élevage dans de nombreuses régions en France) : un avenir est-il possible pour ces espaces, et si oui, dans quelles conditions ?

QUELLES SOLUTIONS POUR MIEUX VALORISER LE FOURRAGE PRODUIT SUR LES PRAIRIES INONDABLES FACE À LA DISPARITION DE L'ÉLEVAGE EN VAL DE SAÔNE (71) ?

Le maintien des praires du Val de Saône et le maintien de fauches tardives nécessitent de trouver une **valorisation économique**. Les agriculteurs valorisent ces fauches principalement sur leurs exploitations via l'élevage, mais existe-t-il des valorisations en dehors des exploitation, en alimentation animale ou via d'autres filières, notamment l'énergie.

Thomas GONTIER
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire

LA BOUCLE DES MAILLYS (21) : UNE RESSOURCE EN EAU POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

En appuie du film réalisé par le Département de Côte-d'Or sur ce projet, Monsieur Girard a été sollicité pour apporter son témoignage sur ce projet exemplaire qui a mobilisé différents acteurs (Département, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, agriculteurs, consommateurs) autour d'un enjeu prioritaire qu'est la ressource en eau pour les usages futurs. La biodiversité n'a finalement pas été directement prise en compte mais a largement profité des aménagements réalisés.

Le projet concerne une surface de 250 ha sur la commune des Maillys, à 45 km au sud-est de Dijon. La démarche, avant tout économique, a ainsi privilégié la **préservation de la ressource et la prévention contre les pollutions** plutôt que faire assumer aux utilisateurs et consommateurs des coûts de dépollution qui auraient été 2 à 3 fois plus élevés.

Le Département de Côte-d'Or, qui avait pressenti dès le début des années 90 des difficultés de ravitaillement en eau, a donc acquis « la boucle des Maillys » et y a engagé une politique de préservation de l'eau sur cette zone stratégique pour l'agglomération dijonnaise. Il a mis en place un dispositif de **sanctuarisation du site via une DUP, imposant l'abandon des cultures (maraichage essentiellement) au profit des prairies de fauche et du bocage à haute valeur écologique et respectueux de la ressource.** Grâce à de nouvelles pratiques agricoles extensives, la qualité de l'eau a ainsi pu être restaurée. De plus, l'utilisation des prairies a été confiée à une association d'agriculteurs pratiquant notamment des fauches tardives et centrifuges favorables à la préservation de la faune et de la biodiversité en général.

Monsieur Girard conclut le film en citant ce projet comme une démarche susceptible de servir de base, voire de référence par la suite, puisqu'il a su mobiliser tous les acteurs d'un territoire, les faire travailler ensemble et respecter les différents enjeux prioritaires que sont la ressource en eau, les champs d'expansion des crues et la biodiversité.

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

Dominique GIRARD
Conseil Départemental de Côte-d'Or

GESTION DES MILIEUX OUVERTS DANS LE DELTA DU RHÔNE : QUELLES RÉPONSES À L'EVOLUTION DU TERRITOIRE ET DES PRATIQUES D'ÉLEVAGE EN CAMARGUE (13 ET 30) ?

Une activité d'élevage essentielle et omniprésente

L'élevage extensif est une composante ancienne et permanente de l'activité humaine dans le delta du Rhône avec les taureaux et chevaux de Camargue ou les moutons mérinos d'Arles. Ces activités sont même intrinsèquement liées aux festivités traditionnelles et la culture camarguaise faisant la part belle au culte du taureau et constituant un creuset touristique pour le territoire. La promotion et la défense des pratiques extensives d'élevage est ainsi une des priorités de la Charte du Parc et du plan de gestion de la Réserve de biosphère de l'UNESCO. Il est ainsi facile dans ce contexte de prendre en considération les enjeux de l'activité et des milieux ouverts dans les politiques de gestion et d'aménagement du territoire.

Un lien fort avec les enjeux environnementaux et la gestion du paysage camarguais

Un cortège d'espèces végétales ou animales patrimoniales est lié à l'élevage et les plans de gestion des espaces naturels y font référence en intégrant l'activité dans les mesures de gestion. Ainsi malgré une concurrence d'usages importante (viticulture au début du 20ème siècle, riziculture dans les années 50-70, tourisme à l'ouest et industrie à l'est dans les années 70-80), **les surfaces dévolues à l'élevage sont relativement stables** et il est même à constater une augmentation globale du cheptel et du nombre de manades. Il est important de noter que les zones humides camarguaises savent également se prêter à la multi-activités (élevage, marais de chasse, rizières, roselières exploitées …).

Une valorisation qualitative de l'activité d'élevage

Cinq associations professionnelles valorisent, en lien avec le Parc naturel régional de Camargue, l'activité d'élevage et notamment la promotion de la viande « AOP Taureau de Camargue ». Cette appellation (la première pour une espèce de bovin dès 1996) permet de définir les zones humides essentielles à l'activité et limite la charge à l'hectare dans un **souci de maintenir l'activité la plus extensive possible.** L'accueil touristique dans les manades est également optimisé en lien avec la labellisation Parc ou celle des éco-acteurs de la Réserve de Biosphère, tout comme l'usage culinaire de la viande de taureau à travers un Conservatoire des cuisines de Camargue. Depuis 2010, l'organisation annuelle du Concours agricole des pratiques agro-pastorales (Prairies fleuries) renforce également la compréhension du **lien entre environnement et biodiversité avec l'élevage dans sa diversité camarguaise.**

Stéphan ARNASSANT
Parc Naturel Régional de Camargue

TABLE RONDE 2 : questions & débat

Face au recul global de l'élevage et aux difficultés de valorisation économique des prairies et de leur production, différentes solutions complémentaires ou alternatives ont été étudiées (méthanisation, transformation en pellets, paillage en maraichage…). Les premiers résultats ne sont pas très concluants, en tous cas en utilisation seule. Pour la méthanisation par exemple, la meilleure valorisation des foins (essentiellement issus de l'entretien des bords de route d'ailleurs) est obtenue après mélange avec d'autres produits au meilleur potentiel méthanogène…

Plusieurs interventions ont également tourné autour des conditions de production de foins destinés à la production d'énergie, moindres exigences environnementales, contrairement aux foins destinés à des productions à forte valeur ajoutée (en AOP, en bio, pour le lait de foin…).

Le débat a abordé les efforts à faire en termes de meilleure valorisation du lait et de la viande de qualité qui pourraient constitution une solution pour garantir le maintien de l'élevage en prairies.

La plupart des intervenants partagent enfin le même constat, à savoir que le Val de Saône pâtit notamment d'un manque d'identité territoriale contrairement aux régions du Charolais ou de la Camargue… **La création d'un label, d'une marque, d'une appellation sur le val de Saône pourrait contribuer à une meilleure valorisation des productions locales** même si cela n'apporte pas forcément toutes les garanties. Plusieurs contacts ont été pris avec d'autres structures à l'origine de ce type de démarche (Basses Vallées Angevines notamment) mais les différentes tentatives amorcées dans le Val de Saône dans cet objectif (projet LIFE par exemple) n'ont pu être mises en œuvre pour le moment.

6. TABLE RONDE 3
Préservation des espaces naturels : les outils de l'aménagement du territoire

Dernière session d'échanges pour discuter de la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme à travers trois exemples : un premier à une échelle régionale, puis des visions de plus en plus locales avec un SCoT et un PLU.

LA POLITIQUE EAU ET BIODIVERSITÉ DE LA REGION GRAND EST : RETOURS D'EXPERIENCES SUR QUELQUES PROJETS EMBLÉMATIQUES

La Région Grand Est est positionnée à l'amont des grands bassins versants nationaux et internationaux (Rhin, Moselle, Meuse, Seine, Rhône…) et au-dessus d'importants aquifères (nappe phréatique rhénane, nappe de la craie, Grès du Trias Vosgien, bassins miniers lorrains…), lui conférant une grande responsabilité, tant en terme de gestion quantitative que qualitative de la ressource en eau.

La nouvelle politique de l'eau régionale, adoptée en séance plénière du 18 novembre 2016, est organisée autour de quatre objectifs : la reconquête de la qualité des eaux souterraines pour la production d'eau potable, la restauration des milieux aquatiques et leurs services rendus, le développement économique des usages liés à l'eau, la gestion des inondations. Deux enjeux transversaux s'ajoutent à ces objectifs : l'intégration des impacts du changement climatique et la gestion des bassins transfrontaliers.

La Région (SP 18/11/16) est la deuxième région française à avoir reçu par décret interministériel du 19 juin 2018 la compétence **animation-concertation dans le domaine de l'eau** (CE L211-7 AI12) L'enjeu est d'assurer la cohérence de bassin versant dans les actions et d'appuyer à la structuration de maîtrise d'ouvrage à des échelles hydrographiques pertinentes.

La Région a signé en novembre 2017 un **accord-cadre** avec les trois Agences de l'Eau (Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse) concrétisé en 2018 par l'engagement de trois appels à projets communs : eau et territoire - ouvrages hydrauliques multifonctions, filières agricoles protégeant la ressource en eau, restauration des trames vertes et bleues. Elle anime des groupes de travail inter-EPTB Grand Est et inter SAGE permettant les partages d'expériences.

Suite au transfert de la rivière Ill domaniale de Colmar à Strasbourg (220 km de cours d'eau, 78 ouvrages, matériel et agents) de l'Etat à la Région le 29 déc. 2009, la Région a engagé avec les acteurs locaux un large diagnostic hydraulique, environnemental et économique. Ce diagnostic partagé a permis de construire un programme d'investissement de 19,3M€ sur 10 ans. Depuis l'adoption en 2014, les chantiers se multiplient pour répondre aux quatre objectifs du schéma : protection des populations et des biens contre les inondations, restauration des milieux aquatiques, développement économique des usages, entretien du patrimoine hydraulique. En parallèle de la gestion du cours d'eau la Région a développé une **politique d'appui aux zones humides** en centre Alsace.

Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
Benoît GRANDMOUGIN
Région Grand Est

RESTAURATION DES PRAIRIES HUMIDES DE LA THALIE, UN EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DE ZONES HUMIDES PÉRI-URBAINES PAR UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Contexte

Le Grand Chalon porte depuis 2010 la mise en œuvre du **plan de gestion des prairies humides de la Thalie** en partenariat avec l'Établissement Territorial de Bassin Saône et Doubs (EPTB), les communes concernées Chalon-sur-Saône, Saint-Rémy, Champforgeuil, et Châtenoy-le-Royal, les agriculteurs locaux, les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Région Bourgogne-Franche-Comté, DDT, DREAL). Le périmètre d'intervention porte sur une zone de plus de 50 ha. Les objectifs poursuivis sont les suivants, dans un contexte d'interface urbain-rural : préserver la biodiversité sur le site, limiter l'impact des inondations sur les habitations, améliorer la qualité des eaux.

Actions engagées en faveur des zones humides de la Thalie

De nombreuses actions ont été engagées en faveur des zones humides (multifonctionnalité) :

- mise en place d'écopâturage,
- restauration de prairies,
- inventaires de la faune et de la flore,
- partenariat avec six agriculteurs locaux,
- entretien spécifique aux prairies humides, gestion des haies et des plantations,
- cartographie des habitats et de la végétation des prairies de la vallée de la Thalie,
- lutte contre les espèces invasives (Jussie, Renouée du Japon, Érable négundo),
- acquisition foncière sur les parcelles à enjeux,
- création d'un sentier de communication pour le grand public,
- installation d'un rucher expérimental situé à proximité des zones humides pour des actions éducatives et scientifiques en partenariat avec le SADSEL et des apiculteurs locaux.

Contrat de rivière du Chalonnais

Dans le cadre du contrat de rivière du Chalonnais, et avec l'appui de l'EPTB Saône-Doubs, le Grand Chalon a accompagné en 2018 le **projet de restauration de la Thalie**. Il s'agit de travaux de restauration physique, écologique et morphologique sur le cours d'eau la Thalie sur un linéaire de près de 2 kms sur les communes de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy.

Les aménagements de la rivière ont permis de : restaurer un fonctionnement morphodynamique naturel sur tout ou partie du linéaire, réhabiliter les habitats aquatiques et les fonctionnalités de la ripisylve, assurer la continuité écologique avec les zones humides situées à proximité, créer un **site vitrine pilote (propriétés en majorité publiques) pour la sensibilisation du public chalonnais à la préservation des zones humides.**

Suite au succès de ces premiers travaux, les élus locaux souhaitent poursuivre la démarche plus en amont, et des travaux de restauration de la Thalie sur un tronçon de près de 5,5 kms vont se poursuivre en 2020.

Perspectives

En conclusion, le Grand Chalon souhaite poursuivre les actions engagées dans le cadre du renouvellement du plan de gestion des prairies humides de la Thalie ainsi que la sensibilisation du grand public en faveur des zones humides avec différents partenaires locaux.

Boris PAGEAUX & Alexis BELORGET
Le Grand Chalon

PRISE EN COMPTE DES MILIEUX HUMIDES DANS UN DOCUMENT DE PLANIFICATION, LE SCOT ET MISE EN OEUVRE D'UN CONTRAT VERT ET BLEU

Contexte

Le Syndicat Mixte du SCoT Rovaltain Drôme Ardèche a pour mission la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain qui fixe les orientations et objectifs d'aménagement et de développement du territoire pour les 25 prochaines années. Parmi ces orientations figure la protection des composantes de la **trame verte et bleue** dont les zones humides.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte, en partenariat avec le CEN Rhône-Alpes, porte et anime le Contrat Vert et Bleu (CVB) du Grand Rovaltain (2015-2020) qui rassemble une vingtaine de partenaires locaux porteurs d'une cinquantaine d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue et cofinancées par l'Union Européenne, la région Auvergne Rhône Alpes, l'Agence de l'Eau RMC et les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Zones humides, Trames Vertes et Bleues et SCOT

Le SCoT a décliné et approfondi le Schéma Régional de Cohérence Écologique à une échelle pertinente (importance de la bonne synchronisation de la mise en œuvre des différents outils de planification). Cette déclinaison s'est faite en parallèle de l'élaboration du plan d'actions spécifique à la trame verte et bleue, le **Contrat vert et bleu du Grand Rovaltain**. Au préalable, un diagnostic commun au SCoT et au CVB a permis de pointer les enjeux en matière de continuité écologiquessur le territoire. Ces enjeux ont été déclinés en orientations du SCoT applicables aux documents d'urbanisme locaux et en actions concrètes de préservation ou restauration dans le CVB.

Hiérarchisation des enjeux des zones humides

Près de 700 zones humides repérées par les inventaires départementaux sont considérées comme réservoirs de biodiversité et à ce titre protégées par le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT. À charge des communes ou des EPCI de compléter la connaissance sur le fonctionnement de la Trame Verte et Bleue locale. Dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, une connaissance fine des caractéristiques des zones humides locales ne peut que favoriser leur bonne prise en compte dans les choix de développement. Ainsi, le Syndicat Mixte porte une action du Contrat vert et bleu avec pour objectifs d'**améliorer la connaissance des zones humides inventoriées et d'en hiérarchiser la sensibilité en vue d'une traduction notamment dans les documents d'urbanisme.**

Une première étape a consisté en une compilation des données de zones humides sur le territoire sur la base du travail réalisé par le CEN atteignant un total de 1 110 zones humides. En considérant l'hétérogénéité des données sur le territoire, une méthodologie permettant de définir de grands types d'enjeux a été élaborée. Ainsi, un travail bibliographique et une analyse géomatique et au vu des renseignements disponibles sur chaque zone humide ont permis de définir pour chacune un type d'enjeu prioritaire.

À chaque type d'enjeu répondra une fiche outil à destination des élus communaux. Le contenu de chaque fiche est discuté en ateliers de concertation. L'objectif est de ne pas créer des fiches techniques redondantes avec la bibliographie existante mais plutôt de brosser à grands traits les possibilités d'agir de l'élu et de cibler ses interlocuteurs potentiels en fonction de l'enjeu soulevé sur les zones humides de son territoire.

SCOT DU GRAND ROVALTAIN ARDÈCHE-DRÔME
SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Marc DUGUÉ
Syndicat du SCoT du Grand Rovaltain

TABLE RONDE 3 : questions & débat

Cette table ronde a montré la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme à travers trois exemples : un premier pour illustrer la prise en compte à l'échelle d'une région (extérieure au plan Rhône-Saône), puis des visions de plus en plus locales avec un SCoT et un PLU intercommunal.

Hiérarchisation des zones humides
La question de la méthode de hiérarchisation des zones humides lors d'un travail de planification a été abordée : critères, concertation locale. Une hiérarchisation est toujours à construire en fonction de l'objectif et du contexte territorial. Parfois il vaut mieux garder plusieurs hiérarchisations plutôt que compiler des indicateurs hétérogènes. Un outil de hiérarchisation a été développé en Bourgogne-Franche-Comté par les Conservatoires d'espaces naturels en lien avec le CNRS, qui peut être mis à disposition des acteurs, notamment les syndicats porteurs de SCoT.

Faciliter l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme
Il est ressorti que l'outil sur les Trames Vertes et Bleues peut faciliter l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme (exemple du PLUi du Grand Chalon). Dans des zones périurbaines, la restauration d'espaces naturels de manière « décloisonnée », y compris avec les acteurs du monde agricole, permet une amélioration de la qualité de vie et une appropriation des sites par les riverains, qui vont eux-mêmes pousser la préservation des sites (demande sociale). La synchronisation de la mise en œuvre des outils à différentes échelles (SRCE, SCOT) facilite également les choses à l'échelle d'un territoire (exemple SCoT du Grand Rovaltain). En termes de « leviers » pour intégrer les zones humides, la volonté politique reste fondamentale. Les cartes dans les documents d'urbanisme sont des occasions de discussions avec les élus.

Croiser les enjeux eau et biodiversité dans les projets financés
Croiser les enjeux eau et biodiversité peut être important dans les appels à projets (cf. initiatives de la région Bourgogne-Franche-Comté thématisées), c'est un objectif à se fixer, pour dépasser l'approche thématique qui s'explique aujourd'hui par une structuration autour de la biodiversité plus récente que celle sur l'eau.

Points de blocage à lever
La pression démographique foncière est bien sûr le point central. Le découpage administratif d'un territoire (différents bassins, départements, régions..) peut également être bloquant pour travailler ensemble entre différents acteurs. Convaincre les élus est majeur (réticence parfois au changement).

6. Visites sur le terrain

BAUDRIÈRES (71)
Restauration et valorisation pédagogique d'une zone humide de la queue d'étang à l'initiative de la commune de Baudrières

La commune de Baudrières, petit village de campagne (environ 940 habitants), est située au sud de la Bourgogne, le long de la Vallée de la Saône, aux portes de la Bresse. D'une surface d'environ 27 km^2, la commune possède un riche patrimoine naturel encore bien préservé à base de forêts, de prairies, d'étangs et de zones humides diverses. A ce titre, 10% du territoire communal sont classés en zone Natura 2000. Cédric Dauge, Maire de Baudrières et Président de la Communauté de Communes Terre de Bresse, est soucieux de la préservation de son patrimoine naturel dans la mesure où il estime que celui-ci, outre son intérêt écologique, a aussi un rôle important à jouer en termes de bien-être local et d'attractivité touristique (enjeu économique). Cédric Dauge a donc souhaité valoriser et surtout partager son expérience de restauration d'une zone humide en proposant une visite de « l'Etang de la Verne » lors de ce séminaire. Les personnes inscrites à cette sortie ont ainsi pu emprunter le parcours pédagogique de 2 kms aménagé par la commune sur environ 11 hectares. Le sentier, jalonné de panneaux d'information, longe l'étang jusqu'à son extrémité amont constituée d'une belle aulnaie marécageuse au sein de laquelle ont été restaurés plusieurs types de zones humides annexes. Le sentier suit alors un petit cours d'eau sinueux qui invite les promeneurs à découvrir successivement une frayère à brochets, une cariçaie, une saulaie arbustive, une mare forestière et une parcelle conservatoire pour le Peuplier Noir (partenariat INRA-ONF), tout en prenant plaisir à emprunter le ponton sur pilotis… Tout au long de ce parcours, Cédric Dauge, en partenariat avec Nicolas Terrel (EPTB Saône et Doubs), a pris plaisir à expliquer les motivations, les partenariats, les étapes et les conditions de réalisation du projet. Il a également pu répondre aux nombreuses questions des personnes présentes, la plupart concernée par de futurs projets similaires.

Nicolas TERREL
EPTB Saône-Doubs

Cédric DAUGE
Commune de Baudrières

MANZIAT (01)
Prairies inondables du Val de Saône dans l'Ain, les grands espaces de la plaine : reconversion de boisements en prairies et gestion en lien avec l'agriculture

Une sortie dans les prairies inondables du Val de Saône à Manziat, au sein des propriétés du CEN Rhônes-Alpes en fermage, a permis d'échanger sur les enjeux agroenvironnementaux des prairies de fauche. Des secteurs où le pâturage n'a pas pu être maintenu ont ainsi été visités. Les conséquences sur l'avifaune prairiale nicheuse et la flore patrimoniale de cette déprise ont été présentées et débattues. Ensuite le groupe s'est dirigé vers des parcelles communales, en présence du Maire, monsieur Lardet, pour voir le résultat de la reconversion d'anciennes peupleraies en prairies. Le CEN a détaillé l'itinéraire technique de ces travaux dont il a assuré la maitrise d'ouvrage.

Emmanuel AMOR
Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

LA TRUCHÈRE-RATENELLE (71)
Gestion des milieux humides de la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle : entre sable, eau et tourbe

La Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle est constituée d'une mosaïque de milieux secs et humides, ouverts et boisés, favorisant une diversité biologique importante à l'échelle de ses 93 hectares. Le site, classé Réserve Naturelle Nationale en 1980, est depuis le début des années 1990 géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne qui s'est peu à peu porté acquéreur d'environ deux tiers de la surface de la réserve naturelle.

Au sein du site, se trouve notamment un réseau de mares dont beaucoup sont temporaires. Leur fonctionnement hydrique est lié à une nappe qui permet le maintien d'un niveau d'eau suffisant au printemps et en début d'été pour permettre la reproduction de nombreuses espèces d'odonates et plusieurs espèces d'amphibiens. On y trouve notamment des populations fonctionnelles de tritons crêtés, alpestres et palmés qui trouvent dans les boisements alentours des conditions idéales pour la partie terrestre de leur cycle de vie. La gestion de ces milieux humides consiste en la réalisation de curages partiels et de bûcheronnage aux alentours des mares pour permettre une mise en lumière au moins partielle de la mare.

Au Nord-Ouest de la réserve naturelle, la tourbière de la Lioche est majoritairement constituée d'une Boulaie à sphaignes sur environ 8 ha. L'engorgement permanent du milieu ne permet pas la minéralisation de la matière organique produite par les sphaignes et autres débris végétaux, en résulte une végétation particulière peu exigeante en azote et tolérante de l'humidité permanente du sol. On trouve en son sein des espèces rares et caractéristiques de ces milieux : la Droséra à feuilles rondes, plusieurs espèces de Sphaignes. Une faune adaptée à ces conditions particulières fréquente également ce milieu, comme c'est le cas d'un rare coléoptère aquatique de la famille des Dytiques : Bidessus grossepunctatus. Au cours de son histoire, la tourbière a connu des modifications par les activités humaines. Ainsi, un drain a été creusé pour tenter d'assécher ce milieu, il a depuis la création de la réserve été rebouché à son extrémité mais les modifications de trophie sont encore visibles à proximité du drain où la végétation est différente. Dans la partie centrale de la tourbière l'épaisseur de tourbe est d'environ un mètre. Si les différentes unités fonctionnelles dans la tourbière sont relativement bien connues, la connaissance du fonctionnement hydrique dans l'impluvium reste à affiner : c'est l'objectif de plusieurs actions du plan de gestion 2016-2025 de la réserve naturelle.

La rapide transition entre les milieux arides sur sables des habitats de dunes continentales et la tourbière de la Lioche constitue une des originalités du site de la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle.

Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne
Aurélien POIREL
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

7. Conclusions

Messages clés

• Articuler les échelles parcellaires et échelles fonctionnelles de bassins et sous bassins.

• Prendre en compte les différents usages et identifier les intérêts contradictoires (« on n'a pas toujours raison ! »).

• Construire un projet en sachant d'où on part et où on veut aller.

• Améliorer au préalable la connaissance du territoire et de son fonctionnement, indispensable même si cela nécessite des moyens.

• Échanger avec d'autres territoires, apprendre des erreurs, s'appuyer sur les réseaux.

• Prévoir du temps : ce type de projet se met en place sur la durée (« on ne peut pas dire qu'on travaille vraiment pour le présent »).

• Travailler avec des milieux, mais aussi avec des hommes et des femmes...

• Chercher des complémentarités plutôt que des concurrences.

• S'appuyer sur le droit mais pas seulement. « Le droit de l'environnement est défensif (régimes d'autorisations, d'interdictions, de répressions) ; c'est donc une machine à se faire des ennemis. »

Conservatoires d'espaces naturels
Pierre ROUSSEL
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

AVEC LA PARTICIPATION DE LA LIGUE D'IMPROVISATION DE SAINT-APPOLINAIRE (21)

L'improvisation est implantée à Saint-Apollinaire, en Bourgogne, depuis 1988.
La Ligue d'Improvisation est constituée de comédiens professionnels aguerris aux techniques spécifiques de jeu (rapidité, concision, écoute, construction...) que requiert l'improvisation théâtrale. Notre équipe s'entraîne chaque semaine et participe régulièrement à des stages de formation dispensés par les plus grands improvisateurs français et québécois. La LISA 21, Ligue Professionnelle d'Improvisation de l'Est de la France, propose différents types de spectacles : les matchs d'improvisation et les spectacles d'improvisation. Ces différents spectacles, sous des formes différentes, ont tous un point commun : c'est sur les thèmes du public que les comédiens improvisent !

www.lisa21.com

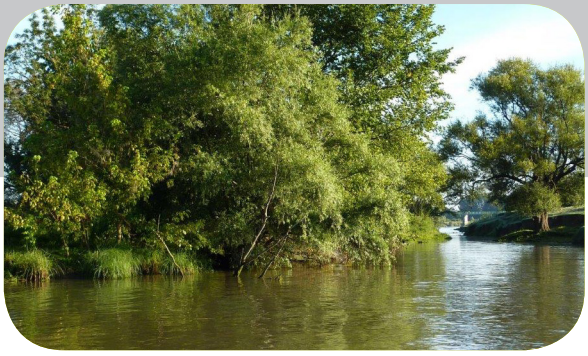

Un évènement organisé par :

Conservatoires d'espaces naturels

Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne

E.P.T.B Établissement public territorial du bassin saône & doubs

Avec le soutien financier de :

L'Europe s'engage pour le Rhône et la Saône avec le FEDER

Région Bourgogne Franche Comté

agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Union européenne

Région Bourgogne Franche Comté

avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Natura 2000

©crédits photographiques
couverture / VAL DE SAÔNE - ©EPTB Saône-Doubs
quatrième de couverture / PAYSAGES ET ESPÈCES DU VAL DE SAÔNE - ©CEN Bourgogne